

DEC192414DR10

Décision portant nomination de Mme Gabrielle MENGUS aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7104 intitulée Institut de Génétique et de Biologie Moléculaire et Cellulaire (IGBMC)**LE DIRECTEUR PAR INTERIM,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC191948INSB du 18 juillet 2019 nommant M. Alain BERETZ directeur d'unité par intérim de l'UMR7104 intitulée Institut de génétique et de biologie moléculaire et cellulaire (IGBMC) ;

Considérant que Mme Gabrielle MENGUS a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par l'Université de Strasbourg du 13 au 15 mai 2014 et du 11 au 13 juin 2014,

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Gabrielle MENGUS, chargée de recherche, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7104 intitulée Institut de Génétique et de Biologie Moléculaire et Cellulaire (IGBMC), à compter du 19 juillet 2019.

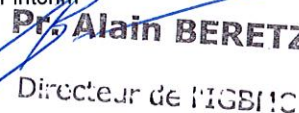
Mme Gabrielle MENGUS exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Gabrielle MENGUS est placée sous l'autorité du directeur d'unité par intérim.

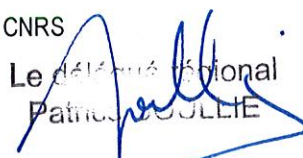
Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Illkirch, le 19 juillet 2019



Le directeur d'unité par intérim
Alain BERETZ


Pr. Alain BERETZ
Directeur de l'IGBMC

Visa du délégué régional du CNRS


Le délégué régional
Patrice BOULLIE

Visa du président de l'Université de Strasbourg


Le Président
p.o Le Directeur Général des Services
de l'Université de Strasbourg

Frédéric DEHAN

Visa du délégué régional de l'Inserm

 **Inserm**
Inserm Délégation Régionale Est
Pour les régions Bourgogne,
Franche-Comté et Grand Est
Eric SIMON
Délégué Régional



Le 10/01/2020 à 10h00
à l'Inserm
à Paris

